

Le non-accord en nombre entre sujet et verbe en français ontarien : un cas de simplification? 1

Résumé: La tendance à ne pas réaliser l'accord en nombre entre le verbe et le sujet au pluriel 3 de l'indicatif présent et futur en français ontarien trahit-elle, de la part de locuteurs pour qui le français n'est pas ou plus une langue première, un manque de familiarité avec la morphologie des verbes qui présentent encore une forme distinctive à cette personne, ou reflète-t-elle autre chose? Telle est la double question à laquelle nous tentons de répondre dans la présente étude. S'il appert que le non-accord est dans l'ensemble symptomatique d'une simplification de la morphologie verbale, par contre, les quelques cas relevés chez les locuteurs pour qui le français demeure véritablement une langue première ne sont que des « détaillantes » épisodiques de la régie d'accord lorsque le sujet n'est pas porteur d'une marque explicite de pluralité.

Accord, français, France, morphologie, nombre, Ontario, simplification, sujet, syntaxe, verbe

1. Introduction

Cette étude revient sur un cas de variation morphosyntaxique dont nous avons fait état dans Beniak et Mougeon (1989) et Mougeon et Beniak (1991, ch. 5).¹¹ s'agit de la tendance, notée dans un corpus de français parlé recueilli auprès de locuteurs francophones de l'Ontario (adolescents tous scolarisés en français), à ne pas accorder le verbe avec son sujet au pluriel 3 de l'indicatif présent et futur. Ce sont les deux seuls temps qui présentent encore une distinction morphologique entre singulier et pluriel 3 dans la variété de français en cause, comme en français standard d'ailleurs (voir les exemples 1 à 4 ci-dessous et la section 2 plus loin).

- (1) y'a beaucoup de choses qui *s'produit* (H01-7)
- (2) d'eux-autres j' *s'forcera* pas (C01-358)
- (3) les singes *peut faire* qu'est-ce qu'on peut faire (N33-053)
- (4) c'est à propos d'eux-autres, leur vie, comment qu'y'a commencé à chanter (P02-017)

Les résultats de ces études ont révélé que la non-application de la règle d'accord est caractéristique du parler des adolescents qui ont grandi dans des villes au les francophones sont minoritaires (Cornwall: 35%, North Bay: 17%, Pembroke: 8%) et dont le français est une langue de communication secondaire (pour chaque adolescent, nous avons calculé un indice de fréquence d'emploi du français prenant en considération 11 situations de communication de la vie de tous les jours). Si ces jeunes locuteurs ne communiquent pas souvent en français, c'est que nombre d'entre eux sont issus de mariages mixtes, unions qui conduisent à un abandon du français au foyer par le conjoint francophone et donc à la non transmission au à la transmission partie lie de cette langue. Cela dit, nous avons également découvert que le non-accord du verbe avec son sujet au pluriel 3 n'est pas totalement absent du parler des locuteurs qui communiquent la plupart du temps en français, même à Hawkesbury, quatrième localité au nous avons enquête. Dans cette ville à très forte majorité francophone (85% de la population) l'assimilation linguistique n'existe pour ainsi dire pas. Notre analyse a également révélé que le non-accord n'affecte que très peu les verbes hautement fréquents *être*, *avoir* et *aller*, à la différence des verbes mains fréquents comme *faire*, *venir*, *pouvoir*, etc. Les résultats que nous venons de mentionner sont présentés dans le tableau 1 (en annexe).

À la lumière de l'ensemble de ces résultats, nous avons conclu que le non-accord en nombre entre sujet et verbe est symptomatique d'une maîtrise imparfaite des formes verbales porteuses d'une marque au pluriel 3, maîtrise imparfaite découlant d'un emploi trop peu fréquent du français au plan communautaire au individuel. Nous avons qualifié cette tendance de «simplificatrice» car, menée à terme, elle entraînerait une réduction de la morphologie verbale et, par la force des choses, la perte concomitante d'un contexte d'application de la règle d'accord entre sujet et verbe. Thibault (1991, p. 81) a exprimé son désaccord avec ce point de vue. Pour elle, la tendance au non-accord que nous avons attestée n'est qu'un réajustement normal de la morphologie verbale du français, réajustement qui découlerait de l'affaiblissement de la pression normative typique d'un milieu francophone minoritaire. En d'autres termes, et en extrapolant, son point de vue équivaldrait à dire que le système des marques verbales pl. 3 est un point faible de la grammaire du français qui peut faire l'objet d'une restructuration sans le concours du facteur externe de l'étiollement de la communication en français. Thibault fait

principalement reposer son argumentation sur le fait que le non-accord est observable (à un très faible niveau de fréquence, on l'a vu) dans le parler des locuteurs qui communiquent fréquemment en français. Or, Thibault a omis de mentionner qu'il n'a jamais été question pour nous de concevoir ces quelques cas de non-accord comme de la simplification. Nous les avons tout simplement attribués à un relâchement de l'attention de type performanciel. Autrement dit, pour nous, il était clair que ce n'était que dans le parler des adolescents parlant insuffisamment le français que se manifestait une tendance à la simplification. Quoi qu'il en soit, en remettant en question notre interprétation, Thibault nous a conduits à entreprendre une réanalyse de nos données dans le but de vérifier une hypothèse esquissée dans Beniak et Mougeon (1989) qui serait susceptible de conforter davantage notre thèse de la simplification. Cette hypothèse est la suivante : se pourrait-il qu'en plus de la nette différence quantitative qui sépare les locuteurs qui communiquent souvent en français des deux autres groupes de locuteurs (voir le tableau 1), il y ait aussi une différence qualitative entre ceux-ci relativement à la manière dont ils pratiquent le non-accord? Avant de présenter les résultats de notre réanalyse, nous allons passer en revue des travaux qui ont attesté le non-accord dans d'autres variétés de français que le français ontarien.

2. Non-accord sujet-verbe dans d'autres variétés de français

Commençons par faire état des observations sur la règle d'accord en nombre dans la littérature sur le français populaire de France. Bauche (1920) s'est contenté de consigner les fautes d'accord dans la langue populaire de Paris (voir les exemples 5 à 7).

(5) c'est eux qui *est* les riches

(6) les soldats il *est*

malheureux

(7) si tu fermes pas la porte, les moustiques *va* rentrer

Son contemporain Frei (1929) est allé plus loin et a tenté de les «expliquer». À propos de *qui*, il dit : «Souvent, le langage a recours à des «ruses» pour éviter la terminaison; tels l'emploi de *on* (*nous on s'amuse*) et celui de *qui*: [...] *J'aime pas les femmes qui boit*» (p. 163). Au sujet de *ils*, il écrit : «Le français avancé cherche à éviter

l'expression explicite du nombre là où un signe déjà caractérisé numériquement est repris par un représentant: [...] *Les vieilles femmes il est toujours à causer*» (p. 151). De plus, il est bien connu qu'en langue populaire voire simplement familière, le tour présentatif *c'est* + pronom personnel tonique + *qui* entraîne la 3e personne pour le verbe, peu importe la personne de l'antécédent (ex. : *c'est moi qui a fait ça; c'est nous qui a* ou *qui ont fait ça*). *Qui* tend donc à bloquer l'accord, quel qu'il soit.

Plus près de nous, à la fois dans le temps et dans l'espace, Flikeid d'abord (1985, 1989) et King (1993) par la suite, ont attesté le non-accord dans des variétés de français acadien. Toutes deux rapportent que, dans le français de leurs locuteurs, le non-accord est presque entièrement limité aux propositions relatives sujet. À l'Anse-à-Canards (Terre-Neuve), où King a enquêté, le phénomène est très fréquent, 12% des verbes seulement étant accordés (voir l'exemple 8). À l'île Madame (Nouvelle-Écosse), le non-accord est quasi systématique, alors que dans les autres régions néo-écossaises où Flikeid a mené son enquête, il est relatif, comme à Pomquet, ou marginal (voir l'exemple 9).

- (8) il Y a des choses qui *fait* peur, puis d'autres qu'est, qui *donne* la joie.
 (9) il Y a des Anglais qui *sait* pas parler un mot de français, pis après un mois, ils savent mieux parler français que moi je peux.

On retient de ce survol que, dans les variétés de français populaire ou régional, le non-accord est conditionné par le type de sujet (la quasi-totalité des exemples rapportés se produisent après le pronom relatif *qui* ou le pronom personnel *ils*, rarement après un substantif pluriel). On peut y voir une indication du fait que les locuteurs de ces variétés de français n'ont pas de «problèmes» avec les marques verbales pl. 3 en tant que telles, mais qu'ils appliquent variablement la règle d'accord en fonction de certaines propriétés des pronoms en question. Dans le cas du français populaire, les remarques de Frei laissent entendre la raison pour laquelle *qui* et *ils* n'exercent pas toujours la contrainte normale d'accord en nombre sur les verbes dont ils sont sujet : ces pronoms ne sont porteurs d'aucune marque explicite de pluralité et donc sont pour ainsi dire singuliers. Ceci vaut aussi pour le français ontarien où *qui* est évidemment invariable et *ils* n'est presque jamais utilisé avec le -z de liaison pluriel. Devant

les verbes à initiale vocalique, le français ontarien non surveillé utilise la forme [j], ex. : *ils arrivent* [jariv]. L'absence de marque propre à ces deux pronoms entraînerait donc sporadiquement un phénomène d'accord par proximité. Dans le cas de l'acadien, la désinence du pluriel 3 est invariable, à avoir *-ont* à tous les verbes (voir l'exemple 9) et donc il serait difficile d'attribuer le non-accord à une méconnaissance de cette désinence. Ceci souligne d'autant plus la force de l'effet de la contrainte du pronom relatif *qui* 2. On ne peut pas tenir le même raisonnement à l'égard du français populaire de France et du français ontarien, deux variétés de français qui, comme le français central norme, ont conservé des formes verbales irrégulières au pluriel 3³. En fait, hormis le futur simple, dont la 3^e personne du pluriel est formée par adjonction au thème verbal approprié de la désinence constante *-ront*, ce n'est plus qu'à l'indicatif présent que certains verbes offrent encore une forme distinctive à la 3^e personne du pluriel (voir Martinet, 1969, ch. 6). Ces formes sont cependant morphologiquement imprévisibles dans la mesure où elles correspondent toutes à des thèmes différents du verbe, les uns carrément supplétifs (ex. : *sont*, *ont*, etc.), les autres d'une productivité limitée (ex. : *finissent*, *viennent*, etc.). Les autres verbes du français - la très grande majorité - présentent la même forme à la 3^e personne du pluriel qu'aux personnes du singulier (ex. : *je, tu, il(s) mange (nt)* [mãʒ]) et sont hors du champ de notre étude.

En ce qui concerne le français ontarien, on pourrait donc examiner l'hypothèse que les quelques cas de non-accord observés dans le parler des locuteurs qui communiquent souvent en français font l'objet du même genre de contrainte contextuelle que celle relevée dans la littérature sur les autres variétés de français (sensibilité à la nature du sujet). Par contraste, en ce qui concerne les locuteurs qui communiquent moins souvent en français, on pourrait vérifier l'hypothèse que le non-accord s'observe dans tous les contextes, c'est-à-dire quel que soit le sujet, et surtout avec les verbes de fréquence discursive moins élevée. Ceci constituerait le type de différence qualitative que nous voulons établir entre ces deux groupes de locuteurs.

3. Résultats

Afin de tester cette double hypothèse, nous avons examiné dans un premier temps, le sous-corpus des locuteurs qui communiquent

souvent en français. Nos données ont été réanalysées avec le programme GoldVarb 1.6 (Rand et Sankoff, 1988). Les résultats de cette analyse statistique sont présentés dans le tableau 2 (en annexe).

On constate d'abord, en examinant le bloc de colonnes de droite (effets des facteurs), que les cas de non-accord observés dans le français des locuteurs de Hawkesbury et de Cornwall obéissent au type de contrainte contextuelle mentionnée dans la section précédente. En effet, le non-accord s'observe uniquement après *qui* et *ils* (voir les exemples 1 et 2 plus haut), l'effet du premier étant plus favorable au non-accord que celui du deuxième. La présence d'un substantif ou pronom clairement marqué comme pluriel (ex. : *mes amis; eux autres*) entraîne sans exception l'application de la règle d'accord, et l'omission du sujet (presque toujours *ils* avec *être*) en fait autant. Cela dit, si le non-accord n'est pas sensible à la fréquence du verbe à Hawkesbury, il l'est à Cornwall, où on trouve une différence significative entre les trois verbes les plus fréquents et les autres, l'effet de ces derniers étant plus favorable à la non-application de la règle d'accord. Finalement, dans les deux autres localités, on observe des cas de non-accord après un substantif ou pronom pourvu d'une marque plurielle (voir l'exemple 3 plus haut) à un niveau de fréquence qui, d'après les résultats de l'analyse statistique, ne diffère pas «significativement» de ceux observés après *qui* et *ils*. En d'autres termes, le facteur type de sujet n'est plus opérant. Seule la fréquence du verbe exerce un effet significatif, le non-accord se produisant nettement moins souvent avec *être, avoir* et *aller* (voir l'exemple 4 plus haut) qu'avec les verbes de fréquence moindre.

Le fait que les quelques cas de non-accord (8 sur 565) relevés à Hawkesbury, localité à très forte majorité francophone on le rappelle, ne s'observent qu'après *qui* et *ils* suggère qu'il ne s'agit que de «défaillances» épisodiques mais néanmoins cohérentes dans l'application de la règle d'accord avec des pronoms sans marque explicite de pluralité. La sporadicité du non-accord en langue populaire de France est également mentionnée en passant par divers observateurs : «Le verbe prend en français le nombre et la personne du sujet. Il n'en est pas toujours de même en LP. En effet, *qqf*. [c'est nous qui soulignons] le LP. met le verbe au singulier après un sujet (substantif ou pronom relatif) du pl.» (Bauche, 1929, p. 154). «Un autre accord est celui du verbe avec le sujet. Il est en général respecté [c'est nous qui soulignons] » (Guiraud, 1973, p. 37)4. Le fait qu'à

Hawkesbury, le non-accord ne se produit pas «statistiquement» plus souvent après les verbes moins fréquents qu'après les verbes fréquents, fournit une indication supplémentaire de ce que les désinences pl. 3 ne font pas problème pour les locuteurs de cette localité

Par contraste, le fait que dans les deux communautés francophones minoritaires de North Bay et Pembroke (17% et 8% de la population locale, on le rappelle) , le non-accord est d'une façon générale plus fréquent (12 cas sur 236), observable même après les substantifs pluriels (le facteur type de sujet n'étant plus statistiquement significatif) et sensible à la fréquence du verbe (statistiquement plus fréquent avec les verbes de moindre fréquence), suggère que les locuteurs en question ont des problèmes avec les désinences pl. 3 et, qu'en ce qui les concerne, le non-accord est bel et bien la manifestation d'une réduction de ces désinences, c'est-à-dire d'une tendance à la simplification morphologique. Ce résultat est surprenant, car on sait que ces locuteurs communiquent *souvent* en français dans les situations que nous avons prises en considération (domaines d'emploi privilégiés du français, on le rappelle). Cela dit, il ne faut pas perdre de vue le fait que ces locuteurs résident dans des localités très majoritairement anglophones ou les occasions de communiquer en français dans les autres situations sont peu nombreuses. Globalement donc, ils communiquent moins souvent en français que ne le font leurs contreparties à Hawkesbury et Cornwall. Entre ces deux extrêmes, les locuteurs de Cornwall qui communiquent souvent en français représentent un cas intermédiaire. Ils vivent dans une communauté où les francophones représentent plus d'un tiers de la population (situation de «forte» minorité), de sorte qu'ils ont plus souvent l'occasion d'utiliser le français en dehors des domaines privilégiés que les locuteurs de Pembroke et de North Bay, mais sensiblement moins souvent que les locuteurs de Hawkesbury. On comprend donc mieux pourquoi, dans leur parler, le non-accord est, on l'a vu, relié au type de sujet (facteur classé au premier rang par l'analyse statistique) mais est aussi relié à la fréquence du verbe (facteur classé au deuxième rang). Cette hiérarchie dans l'ordre des facteurs peut s'interpréter comme une indication qu'un phénomène au départ syntaxique (accord par proximité avec les pronoms *qui* et *ils*) donne des signes de transformation en un phénomène morphologique (réduction des formes pluriel 3 des verbes de moindre fréquence).

En ce qui concerne finalement les locuteurs dont la fréquence d'emploi du français est moyenne ou faible et qui résident dans les trois communautés francophones minoritaires (le reste de notre corpus), les résultats sont semblables à ceux dont nous avons fait état pour les locuteurs de North Bayet Pembroke qui communiquent souvent en français. En effet, le non-accord n'est pas relié au type de sujet mais à la fréquence du verbe. Cela dit, on doit signaler que dans l'ensemble la tendance au non-accord est cette fois-ci nettement plus accusée, en *particulier avec les verbes* de moindre fréquence (cp. les taux des tableaux 3 et 4 avec ceux du tableau 2). Cette différence se comprend aisément compte tenu du fait que ces locuteurs ne communiquent que moyennement souvent ou rarement en français dans les domaines d'emploi privilégiés de cette langue (même à l'école secondaire de langue française!) et qu'ils vivent dans un milieu très majoritairement anglophone. Pour ces locuteurs donc, le non-accord se manifeste également d'une manière qui ne peut s'interpréter que comme une réduction des formes verbales distinctives du pluriel 3, en d'autres termes comme un phénomène de simplification morphologique (voir les tableaux 3 et 4, en annexe).

4. Discussion

Frei (1929, p. 162) a écrit que « des terminaisons verbales se conservent à la faveur de la tradition, c.-à-d. de la force d'inertie du matériel linguistique existant ». C'est précisément cette inertie qui est ébranlée quand le français régresse sur le plan idiolectal et social, entrouvrant la porte à des processus de « simplification » pour reprendre un terme dont l'emploi est conforté par la présente étude. Tant et aussi longtemps que le français demeure une langue première, les formes verbales distinctives pl. 3 sont automatisées et l'accord en nombre entre sujet et verbe n'est pas menacé. Pour que ce pas soit franchi, il faut que le français soit en régression sur le plan communautaire ou individuel (condition hélas remplie dans plusieurs des communautés francophones hors Québec, notamment en Ontario). Contrairement à ce que pense Thibault, le nivellement des marques verbales pl. 3 en français ontarien n'est pas un réajustement naturel de la morphologie verbale qui serait symptomatique de l'affaiblissement de la pression normative typique d'un milieu francophone minoritaire, mais bel et bien un processus de simplification de cette morphologie.

Trudgill (1983), dans un ouvrage sur le changement linguistique, estime qu'il y en aurait deux types: les changements naturels qui se produisent en l'absence du contact linguistique (situation de monolinguisme) et sont dictés par la logique interne du système, et les changements non naturels qui se produisent uniquement en situation de contact (les langues minoritaires sont dans ce type de situation) et vont au-delà de ce que dicte l'agencement interne de la langue. Le fait que le non-accord soit pratiquement cantonné au parler des locuteurs qui communiquent moyennement ou peu souvent en français en ferait un changement non naturel selon la typologie de Trudgill. Quant aux quelques cas observés dans le parler des locuteurs franco-dominants de Hawkesbury, ils correspondraient à un cas de changement naturel virtuel.

L'intérêt particulier de notre étude réside dans deux faits principaux. Elle a montré que l'émergence d'un changement non naturel ne se produit pas de façon abrupte et qu'il y a en fait une étape de transition. Cette étape est illustrée par les locuteurs de Cornwall qui communiquent souvent en français dans les domaines d'emploi privilégiés de cette langue et qui, bien qu'ils ne «pratiquent» le non-accord qu'après *ils* et *qui*, le font plus souvent avec les verbes de moindre fréquence. Notre étude de l'accord sujet-verbe au pl. 3 a aussi permis de mettre au jour un processus de simplification de la morphologie dont l'apparition ne nécessite pas un haut niveau de restriction dans l'emploi du français. En effet, on a vu que la tendance à la simplification se manifeste dès que les francophones résident dans une communauté nettement minoritaire et même si par ailleurs ils communiquent souvent en français dans les domaines d'emploi privilégiés de cette langue. En tant que tel, ce cas de simplification contraste avec d'autres qui ont été attestés par Nadasdi (1994) dans le parler des locuteurs des trois communautés de Cornwall, North Bay et Pembroke, comme par exemple la tendance à postposer les pronoms personnels clitiques objets de la 1^{re} et 2^e personne (ex. : *la pollution commence à détruire nous-autres* C08-255 pour *la pollution commence à nous détruire*) ou à carrément les éliminer (ex. : *y'avait des gars qui jouaient un, un jeu de dés ... pis y'a des policiers qui a infiltré ça...pis ils a joué avec eux pis ils Ø ont attrapés* P24-145 pour *ils les ont attrapés*). Pour que de telles restructurations de la morphosyntaxe se manifestent dans le parler des adolescents franco-ontariens, il faut que non seulement ils résident dans une communauté

francophone minoritaire, mais encore qu'ils délaissent l'emploi du français dans ses domaines privilégiés. En d'autres termes, s'il est clair que ces derniers cas de simplification se situent hors de ce que nous avons appelé ailleurs (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1994) «le français zéro» (variation d'origine interne observable dans les variétés de français langue maternelle et première). Le non-accord sujet-verbe au pl. 3 s'avère, après examen, ne pas en être très éloigné. Ces différences soulignent l'intérêt des communautés francophones en situation d'étiollement linguistique. En effet, d'une part elles nous permettent de circonscrire les points de la structure du français qui ne donnent lieu à des restructurations que si cette langue perd son statut de langue première (points de «faiblesse» relatifs⁵) et d'autre part elles nous fournissent des données externes utiles (susceptibles de compléter une argumentation interne) pour hiérarchiser ces points de faiblesse.

Raymond Mougeon : Professeur de linguistique française à l'Université York (Toronto), il est l'auteur de nombreuses recherches sociolinguistiques consacrées au français parlé en Ontario.

Edouard Beniak : Chercheur indépendant, il collabore régulièrement avec le professeur Raymond Mougeon.

Notes

1 La présente étude a été en grande partie réalisée grâce à une subvention de recherche accordée en 1993 au premier auteur par la Faculté des Arts de l'Université York.

2 Dans son étude sur le non-accord en français terre-neuvien, King (1994) quant à elle a essayé d'expliquer le lien entre le non-accord et qui en invoquant certaines des propriétés syntaxiques de ce pronom.

3 On sait que l'ancien français présentait une conjugaison qui marquait les personnes au moyen d'alternances de radical et/ou de désinences, de sorte qu'il pouvait d'habitude se passer de pronoms sujets. Les alternances (suite à l'action de l'analogie) et la flexion (suite à l'action du changement phonétique) se sont peu à peu réduites en même temps que devenait obligatoire l'emploi des pronoms sujets (voir Wartburg 1962, pp. 101, 127, 130-1). Cette transformation (restructuration analogique + érosion phonétique) du système verbal est toutefois restée inachevée puisque d'une part certaines personnes sont encore marquées par une désinence (ex. : nous chantons, vous chantez) et que d'autre part certains verbes fréquents ont conservé des alternances de radical, notamment à la 3^e personne du pluriel de l'indicatif présent (ex. : je veux, nous voulons, ils veulent).

4 On a vu que dans les communautés acadiennes où l'on a observé le non-accord après qui, celui-ci était très fréquent, voire quasi-systématique. Il est possible que dans ces communautés où la pression normative est plus basse qu'en Ontario, et à plus forte raison qu'en France, le non-accord après qui, de phénomène, initialement discursif, soit devenu un phénomène grammatical.

5 Ces points de « faiblesse » s'opposent à ceux qui font l'objet de réajustements aussi bien dans les communautés où le français est une langue secondaire que

dans les communautés où le français est une langue première et est peu soumis à la pression normative. En tant que tels ces réajustements ont un caractère plus universel et correspondent donc à des points de la structure du français particulièrement faibles (voir Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1994, ch. 2).

Références

Bauche, Henri (1920), *Le langage populaire*, Paris, Payot.

Beniak, Édouard et Raymond Mougeon (1989), «Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien », *Le français parlé hors Québec*, Raymond Mougeon et Édouard Beniak dir., Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 69-105.

Chaudenson, Robert, Raymond Mougeon et Édouard Beniak (1994), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Érudition.

Flikeid, Karin (1985), «L'accord dans les propositions relatives: le cas d'un parler acadien » communication à la réunion annuelle de l'Association canadienne de linguistique, Montréal, 3-6 juin 1985.

Flikeid, Karin (1989), «Recherches sociolinguistiques sur les parlers acadiens du Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse », *Le français parlé hors Québec*, Raymond Mougeon et Édouard Beniak dir., Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 183-199.

Frei, Henri (1929), *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine Reprints.

Guiraud, Pierre (1973), *Le français populaire*, Paris, PUF.

King, Ruth (1993), «Subject-verb agreement in Newfoundland French», communication à NWAVE-22, Ottawa, 14-17 octobre 1993.

Martinet, André (1969), *Le français sans lard*, Paris, PUF.

Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1991), *Linguistic consequences of language contact and restriction*, Oxford, Oxford University Press.

Nadasdi, Terry (1994), «Variation morphosyntaxique et langue minoritaire : le cas du français ontarien», thèse de Ph.D. non publiée, Université de Toronto.

Rand, David et David Sankoff (1988), *GoldVarb : A variable rule application for the Macintosh*, Montréal, Centre de recherches mathématiques.

Thibault, Pierrette (1991), «La langue en mouvement: simplification, régularisation, restructuration, *LINX*, n° 25, Paris, pp. 79-92.

Trudgill, Peter (1983), *On Dialect*, Oxford, Blackwell.
Wartburg, Walther von (1962), *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Éditions A. Francke.

Tableau 1. Non-accord sujet-verbe en fonction de la localité, de la fréquence d'emploi du français et du verbe.

Localité	% non-accord	Fréq. d'emploi du français	% non-accord	Type de verbe	% non-accord
Hawkesbury	1	Élevée	2	<i>Sont/ont/vont</i>	3
Cornwall	5	Moyenne	14	Autres verbes	32
North Bay	10	Faible	19		
Pembroke	27				

Tableau 2. Non-accord sujet-verbe dans le parler des locuteurs qui communiquent souvent en français.

Facteurs	% de non accord				Effets des facteurs				
	H	C	N	P	H	C	N	P	
Type de sujet									
<i>qui</i>	6	9	9	7	.818	.810	n.s.	n.s.	
<i>ils</i>	1	2	4	6	.403	.437	n.s.	n.s.	
SN pl.	0	0	4	8	cat.	cat.	n.s.	n.s.	
∅	0	0	0	-	cat.	cat.	cat.	-	
Type de verbe									
<i>Sont/ont/vont</i>	1	2	1	2	n.s.	.368	.291	.319	
Autres	3	6	11	14	n.s.	.731	.830	.786	

Tableau 3. Non-accord sujet-verbe dans le parler des locuteurs qui communiquent moyennement souvent en français.

Facteurs	% de non-accord			Effets des facteurs		
	C	N	P	C	N	P
Type de sujet						
<i>qui</i>	12	11	30	n.s.	n.s.	n.s.
<i>ils</i>	5	12	31	n.s.	n.s.	n.s.
SN pl.	5	10	29	n.s.	n.s.	n.s.
Ø	2	2	3	n.s.	n.s.	n.s.
Type de verbe						
<i>Sont/ont/vont</i>	2	3	5	.320	.295	.180
Autres	14	29	73	.860	.877	.948

Tableau 4. Non-accord sujet-verbe dans le parler des locuteurs qui communiquent peu souvent en français.

Facteurs	% de non accord			Effets des facteurs		
	C	N	P	C	N	P
Type de sujet						
<i>qui</i>	22	21	31	n.s.	n.s.	n.s.
<i>ils</i>	15	12	26	n.s.	n.s.	n.s.
SN pl.	15	18	24	n.s.	n.s.	n.s.
Ø	8	0	5	n.s.	cat.	n.s.
Type de verbe						
<i>Sont/ont/vont</i>	5	4	7	.314	.238	.256
Autres	43	32	65	.901	.903	.912

Thèmes abordés par *Présence Francophone* depuis 1985 :

- 1985** n°26 *Dépendance et autonomie des littératures francophones* (épuisé; disponible en photocopies)
n°27 *Les parlers français*
- 1986** n°28 *L'édition littéraire* (épuisé; disponible en photocopies) n° 29
Les variétés de français
- 1987** n°30 *La réception critique*
n° 31 *Oralité et littérature : France-Québec I*
- 1988** n°32 *Oralité et littérature : France-Québec II* n° 33
Qui parle français avec qui, ou et quand?
- 1989** n°34 *La francophonie en marche*
n° 35 *Des usages de Sartre*
- 1990** n°36 *Littérature féminine francophone* n° 37
Parler de la langue
- 1991** n°38 *La littérature de jeunesse I*
n°39 *La littérature de jeunesse*
(épuisé; disponible en photocopies)
- 1992** n°40 *L'aménagement linguistique dans l'espace francophone*
n°41 *Le roman negro-africain*
- 1993** n°42 *Mongo Beti, 40 ans d'écriture, 60 ans de dissidence*
n°43 *La Louisiane, langue, littérature et culture*
- 1994** n°44 *Littérature judéo-méditerranéenne* n° 45
Grammaire, langage et féminisme
- 1995** n° 46 *L'oralité*
- À venir: «La langue technique et scientifique», «La Chanson francophone», «Écritures autobiographiques», «L'émergence de la littérature acadienne (1755-1910) ».